

Décision

Générale

colonial

Décision n° 578 du 19 mai 1961 :

n° 578

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires à passer à Le Chesnay, 61, rue de Glatigny (Seine-et-Oise) est accordée à Mme Jouquin Yvonne, insututrice du 6e échelon, indice brut 345, sroupe III). Mme Jouquin Yvonne qui voyagera seule quittera Djibouti par avion le 2 juin 1961. A l'issue de son congé Mme Jouquin Yvonne regagnera son poste dans les mêmes conditions suivant les instructions qui lui seront données. La dépense est imputable Sur le Budget local, exercice 1961.